

## Heures supplémentaires, personne n'y croit vraiment *Libération*, 1er octobre 2007

«*Travailler plus, pour gagner plus*», premier jour. A partir d'aujourd'hui entre en application le slogan phare de la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy. Soit la promesse pour les salariés que le travail va enfin payer, par un biais étrange, la défiscalisation des heures supplémentaires. Concrètement, en vertu de la loi votée en août, les heures travaillées au-delà de la durée légale de 35 heures par semaine ou 218 jours par an, devront systématiquement être payées 25 % de plus qu'une heure normale. Y compris pour les salariés employés dans des PME de moins de 20 salariés. Jusqu'ici leurs heures sup étaient seulement rémunérées 10 % de plus. Et le produit de ce travail additionnel ne sera pas soumis à l'impôt sur le revenu et sera exonéré pour une grande part de cotisations sociales.

**Paradoxe.** Premier constat, cette mesure est coûteuse pour l'Etat, qui va devoir dans un premier temps compenser le manque à gagner en cotisations non versées à la Sécurité sociale à hauteur de 5,1 milliards d'euros. La perte sèche à prévoir dans la campagne d'impôt sur le revenu est, elle, impossible à évaluer. Joli paradoxe, les entreprises sont incitées à recourir aux heures supplémentaires par une réduction forfaitaire de cotisations sociales, tout en pouvant continuer à bénéficier des aides versées au titre de la réduction du temps de travail. Facture : une vingtaine de milliards d'euros sur le budget de l'Etat en 2008 au bas mot.

La mesure, qui devait être la première pierre pour faire tomber, par l'usage, les 35 heures, a donc du mal à convaincre, même à droite. Premier à dégainer, Jean Arthuis, le président (UMP) de la commission des finances du Sénat, qui ne fait même plus mine de croire à l'efficacité des mesures prévues dans le budget 2008 débattu la semaine prochaine à l'Assemblée nationale. Pour lui, la défiscalisation est un dispositif compliqué : «*On avait une usine à gaz qui s'appelait les 35 heures. Pour les contourner, on crée une autre usine à gaz. Le vrai sujet, c'est de remettre en cause les 35 heures.*» «*Franchement, inscrire dans sa déclaration Urssaf : Allègement Fillon moins 300 euros , il y a pire comme système compliqué non ?*» rigole un député UMP.

Car voilà 5,1 milliards qui vont peser sur le budget, la première année, alors que la croissance s'annonce molle et que les déficits vont continuer à se creuser. C'est un pari économique qu'il va falloir assumer jusqu'en 2012. Voire payer cash aux municipales de mars. «*Si on n'améliore pas le pouvoir d'achat des plus modestes, et si, à la fin du quinquennat, les inégalités se sont creusées, les électeurs nous renverront chez nous*», a prévenu Pierre Méhaignerie, député (UMP) d'Ille-et-Vilaine. Inquiet, notamment, que dans certaines branches professionnelles, comme la métallurgie ou l'agroalimentaire, le recours aux heures sup soit interdit, au profit du repos compensateur : «*Plusieurs centaines de milliers d'ouvriers ne pourront pas bénéficier du dispositif. Le risque, c'est que le chauffeur du président de la République ou l'agent de la DDE puisse faire des heures sup mais pas le métallo qui travaille aux deux-huit !*» Il va donc déposer, dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, un amendement laissant aux comités d'entreprise la possibilité de contourner les accords de branche et de choisir entre heures sup et repos compensateur.

Le gouvernement a fort à faire pour vendre un dispositif censé doper le pouvoir d'achat, son obsession numéro 1. Samedi, devant les parlementaires UMP réunis à Strasbourg, François Fillon a mis en avant le côté social de la loi : «*Pour l'essentiel, les heures sup sont accomplies par les ouvriers et les employés. Ce sont donc eux qui en profiteront majoritairement. J'invite la gauche à aller expliquer à ces femmes et ces hommes dont l'instauration improvisée des 35 heures a bloqué les salaires, que ce que nous proposons est injuste !*» Selon le ministère de l'Emploi, en 2004, 37 % des salariés ont effectué au moins une fois dans l'année des heures sup. Potentiellement, 18 millions de personnes sont concernées. A condition que les employeurs acceptent d'utiliser le mécanisme, et en aient besoin .

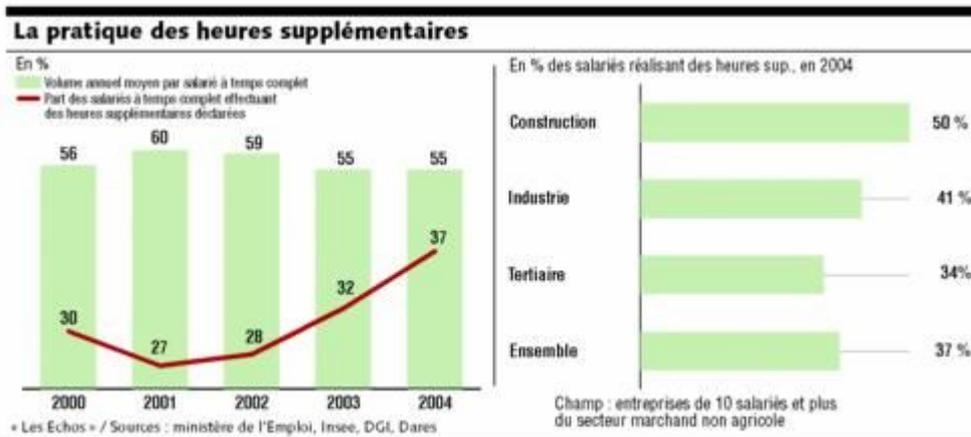
**Blanchiment.** Les plus sérieuses critiques portent sur l'efficacité, la croissance et le pouvoir d'achat. Hier sur France 5, Lionel Jospin a jugé que *«le slogan de Sarkozy signifie qu'il est exclu qu'on gagne plus si on ne travaille pas plus. Alors que c'est la question de l'augmentation des salaires qui serait légitime»*. Ce qu'avait dénoncé dès l'été la CGT. Sans compter un risque de blanchiment des primes, planquées et défiscalisées par la nouvelle loi. *«Le simple coût de la mesure pour le budget limite son efficacité»*, note Didier Migaud, le président (PS) de la commission des finances de l'Assemblée.

A tel point que, vu les problèmes budgétaires que la France va devoir affronter d'ici quelques mois, le coût du *«travailler plus pour gagner plus»* risque de paraître épiphénoménal. Preuve en est, la déclaration hier soir, sur Europe 1, d'Eric Woerth, le ministre du Budget annonçant que Bercy *«a prévu une réserve de précaution de 7 milliards d'euros»* sur le budget 2008, *«parce qu'il peut y avoir des dépenses imprévues»*. voire des recettes pas au rendez-vous pour contenir les dépenses publiques et présenter un tableau à peu près correct aux autorités de l'UE. *«Si on fait plus de 2,25 % de croissance, tant mieux, on ira plus vite vers le chemin de l'équilibre, et on ne dépensera pas cet argent, a-t-il poursuivi. C'est de la bonne gestion.»*

**Cordeau.** Mais si la croissance n'est pas là, comme semblent l'indiquer l'ensemble des indicateurs, la réserve de 7 milliards ajoutée à une gestion au cordeau des dépenses de l'Etat devrait permettre de tenir le coup. *«Il est juste en train de nous dire qu'il sait qu'il n'aura pas les recettes fiscales qu'il espérait, qu'il a déjà prévu que son budget est intenable, et que nous n'avons plus aucunes marges de manœuvres, note un député UMP. Ça part bien à une semaine de la discussion au Parlement.»* Travailler plus, on a dit...

**La réforme des heures supplémentaires entre en vigueur aujourd'hui. Les PME apprécient ce surcroît de souplesse mais jugent les déductions de charges trop limitées. Peu de dirigeants prévoient, en fait, de développer les heures supplémentaires. Quant au Conseil d'analyse économique, il estime que la réforme ne suffira pas à relancer l'appareil productif.**

Travailler plus pour gagner plus », c'est maintenant possible. Promesse phare du candidat Sarkozy, la réforme des heures supplémentaires entre en vigueur aujourd'hui. Objectif : alléger le coût du travail tout en soutenant le pouvoir d'achat afin de créer un cercle vertueux de croissance de l'activité. Dans les entreprises, certains salariés se frottent déjà les mains. De fait, des salariés au SMIC d'une PME de moins de 20 salariés qui travailleraient chaque semaine 39 heures au lieu de 35 gagneraient 800 euros de plus par an (665 en gain salarial, 135 en gain fiscal). Pour eux, comme pour les salariés des entreprises de plus de 20 salariés, la mesure est de toute façon bénéfique : même à volume d'heures supplémentaires inchangé, leur rémunération augmentera du fait de la défiscalisation.



Les seuls secteurs vraiment intéressés sont ceux manquant de main-d'oeuvre, comme la restauration, le BTP, les métiers de bouche, la grande distribution et certaines activités industrielles.

Mais pour que la réforme atteigne réellement son objectif, encore faut-il que les employeurs proposent plus d'heures supplémentaires. C'est tout l'enjeu et c'est là que le bât blesse. Chez les patrons, les sourires qui avaient accompagné en début d'année l'annonce de la mesure se sont estompés. Depuis, ils ont sorti leurs caleuses. Conclusion : les déductions forfaitaires de charges patronales ne sont « pas énormes ». « La réforme n'est pas très incitative », explique la CGPME. « C'est surtout intéressant pour le salarié ; c'est une mesure de pouvoir d'achat, pas de compétitivité », constate le Centre des jeunes dirigeants (CJD). « Pour un employeur qui ferait travailler toute l'année un salarié 39 heures par semaine, cela ne fait que 90 euros de charges en moins », explique Sylvain Niel, avocat au sein du cabinet Fidal. Résultat, « cela ne bouleverse pas notre compétitivité ; j'attends la TVA sociale avec plus d'impatience ! », explique Eric Cantarel, PDG d'Oray (écrans de projection, 36 salariés). Dans les TPE (moins de 20 salariés), la déduction est certes plus élevée (1,50 euro), mais elle s'accompagne d'un passage de 10 % à 25 % du taux de majoration des heures supplémentaires. Ce qui laisse en peursur leur faimles artisans, dont le patronat (UPA) pointe aussi que la réforme « introduit un surcoût significatif sur les salaires supérieurs à 1,3 SMIC ».

## « Une goutte dans un océan »

Dans ces conditions, les dirigeants apprécient de gagner « *un peu de souplesse* » mais préviennent que « *cela n'entraînera pas vraiment plus d'heures supplémentaires* ». Même si, note Eric Cantarel, « *on trouvera plus de volontaires* ». « *C'est de toute façon le carnet de commandes qui décide* », rappelle Gabrielle Deloncle, PDG de Solaris (BTP, 30 salariés). Autre limite : dans les grandes entreprises, la réforme n'aura pas d'impact car le passage aux 35 heures s'est accompagné d'accords de modulation du temps de travail « *pour éviter l'enchaînement chômage technique-heures supplémentaires* », explique un DRH du CAC 40. La mesure laisse aussi de marbre les secteurs, comme la banque et l'assurance, où les heures supplémentaires sont très rares, et ceux, comme le conseil et la finance, qui emploient surtout des cadres en forfait jours. « *Pour nous, cette déduction forfaitaire est une goutte dans un océan. Si le but est de s'attaquer aux 35 heures, il aurait fallu y aller plus franchement* », lance Stéphane Bennour, PDG de Neos-SDI (SSII, 120 salariés).

Dès lors, les seuls secteurs vraiment intéressés sont ceux manquant de main-d'œuvre, comme la restauration, le BTP, les métiers de bouche, la grande distribution et certaines activités industrielles. « *En soutenant ma capacité de production, cela devrait me permettre de prendre quelques commandes que j'aurais refusées avant* », explique par exemple Philippe Margri, PDG de CMP (mécanique de précision, 35 salariés). « *L'été, des PME accepteront plus de commandes malgré les sous-effectifs* », analyse Entreprise & Progrès. Les activités cycliques espèrent aussi en tirer profit. « *Je fais 60 % de mon chiffre sur trois mois ; je pourrais développer les heures supplémentaires et limiter l'intérim, plus cher et moins productif* », se réjouit Frédéric Chapat, PDG de Wildcat Packaging (emballage, 50 salariés). Pour le gouvernement, l'enjeu est désormais de savoir si cela suffira à dynamiser une croissance en berne. Mais pour le Conseil d'analyse économique, c'est déjà tout vu : dans un rapport remis il y a quinze jours, il estime que la réforme des heures supplémentaires ne suffira pas à relancer l'appareil productif.

### **DEREK PERROTTE**

#### **Les nouvelles règles**

Les heures supplémentaires sont **majorées de 25 %** dans toutes les entreprises, y compris celles de moins de 20 salariés. Elles ouvrent droit, pour le salarié, à une **exonération totale d'impôt** et de charges sociales (21,5 points au total). Les entreprises de moins de 20 salariés disposent, quant à elles, d'une aide de 1,50 euro par heure supplémentaire. Dans les autres, elle s'élève à 0,50 euro. La majoration salariale de 25 % est « gelée » dans le calcul des exonérations « Fillon » sur les bas salaires.

Les salariés à temps partiel peuvent faire des « **heures complémentaires** », majorées de 25 %, dès lors qu'elles ne représentent pas plus du dixième de leur temps de travail habituel. Un cadre au forfait jours peut également renoncer à un jour de repos. Sa rémunération n'est pas majorée de 25 %, mais exonérée d'impôt et de charges sociales. Seuls les jours travaillés au-delà du contingent de 218 jours sont concernés, ce qui limite la portée de la mesure.

Une source de tension potentielle dans l'entreprise  
*Les Echos*, 1er septembre 2007

***Il faudra beaucoup de pédagogie pour bien expliquer le fonctionnement de la réforme et trouver un bon équilibre dans l'entreprise, commente un expert-comptable.***

Cadeau empoisonné ? En rendant les heures supplémentaires très attractives fiscalement pour les salariés, le gouvernement prend le risque de placer des employeurs en porte-à-faux. « *Les salariés vont probablement se mettre à réclamer un décompte précis de leurs heures supplémentaires et qu'elles soient toutes payées* », prévient Pierre Faucher, président de la commission sociale du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables. Choc culturel en perspective. De fait, les petits arrangements sont monnaie courante dans les PME : un salarié resté tard un soir pour boucler un dossier gagne, par exemple, la grasse matinée du lendemain ou le droit de filer en douce en milieu d'après-midi une autre fois. Et, en fin d'année, pour compenser ces heures supplémentaires effectuées au fil de l'eau mais pas comptabilisées, les petits patrons ont coutume de verser une prime pour arrondir les angles et les fins de mois. Certains craignent aujourd'hui que « *les salariés continuent de réclamer la prime, par habitude, et exigent aussi le paiement des heures supplémentaires !* » « *Il faudra beaucoup de pédagogie pour bien expliquer le fonctionnement de la réforme et trouver un bon équilibre dans l'entreprise* », commente Pierre Faucher. Dans les petites entreprises, où le décompte des heures supplémentaires est rarement rigoureux, les experts-comptables conseillent notamment, pour « *éviter les conflits* », de tenir un cahier décomptant les heures effectuées et contresignées quotidiennement par le patron et l'employé, une pratique déjà en vigueur dans la restauration.

### **Des attentes trop élevées**

D'autres dirigeants craignent également que les nouvelles heures supplémentaires fassent naître des attentes trop élevées chez les salariés. « *Pour ne pas créer de distension entre les salariés qui feraient des heures supplémentaires et les autres, j'ai toujours préféré prendre des intérimaires. Maintenant, mes salariés vont me réclamer encore plus lourdement des heures supplémentaires* », s'inquiète le patron d'une société de vente en ligne. « *Mes cadres commencent déjà à me parler de payer leurs RTT non prises* », se lamente pour sa part un dirigeant de société informatique. Dans ce type de cas, la réforme risque alors de créer des tensions sociales. Un comble pour une mesure pourtant avantageuse pour les employeurs et pour les salariés.

Entre doute et inquiétude, les dirigeants saluent l'assouplissement du temps de travail  
*Les Echos*, 1er septembre 2007

Emmanuel Brugger, directeur général de Cristel (articles culinaires, 90 salariés)

*Plus pratique que l'intérim « C'est une bonne manière d'assouplir les 35 heures. Une réduction de 0,50 euro par heure, c'est un bon compromis. En cas de pic de production, il est beaucoup plus pratique et efficace d'augmenter les heures supplémentaires à un salarié déjà formé que de recourir à un intérimaire. Pour autant, cette réforme n'ira pas à l'encontre de l'embauche : les heures supplémentaires, c'est pour répondre à des besoins ponctuels tandis que les embauches répondent à des besoins structurels. Avant, quand les salariés faisaient des heures supplémentaires, on s'arrangeait entre nous et je leur donnais des jours de récupération. J'ai fait une réunion d'information pour leur expliquer la réforme et désormais, ils préfèrent tous que les heures supplémentaires soient payées plutôt que récupérées. Ils perçoivent cela comme une belle opportunité de faire progresser leurs revenus et sont très demandeurs. »*

Amaury Eloy, président fondateur de Newworks (imprimerie numérique, 70 salariés)

*Un cautère sur une jambe de bois « D'une manière générale, il faudrait une vraie grande baisse des charges pour les ramener au moins au niveau de la moyenne européenne. On en est loin et, d'ici là, toutes les mesures comme celle-ci restent des cautères sur des jambes de bois. Je ne sais pas si cela aura vraiment un effet d'accélérateur sur l'activité, mais au moins, c'est déjà un ralentisseur en moins ! Dans une PME, la part de psychologie est importante, et le principal intérêt de cette mesure est justement de faire sauter un frein psychologique. Jusqu'ici, j'essayais de limiter les heures supplémentaires payées. Quand on avait des pics d'activité, je préférais donner des journées de récupération en échange car on ne pouvait pas répercuter le coût de ces heures dans nos prix si on voulait passer sous les fourches Caudines des directions achat des grands groupes, obsédées par le prix. Maintenant, je pourrai en payer plus souvent. »*

Gabrielle Deloncle, PDG de Solares (BTP, 30 salariés)

*Cela va faire reculer le travail au noir « J'aurais préféré une exonération de charges plus élevée mais la philosophie suivie est bonne. Financièrement, c'est surtout intéressant pour les salariés mais j'estime que j'y gagne aussi : à nombre d'heures supplémentaires égales, les salariés gagneront plus, ce qui répondra en partie à leurs revendications salariales. Ils sentiront aussi que leurs efforts sont clairement récompensés, c'est important pour l'ambiance. Je ne sais pas si je vais proposer plus d'heures supplémentaires car tout dépendra de l'activité, mais quand j'aurai à leur demander d'en faire, je serai plus à l'aise. Cela va aussi faire reculer le travail au noir : si les salariés sont mieux payés dans l'entreprise, ils seront moins tentés de travailler à côté. Pour moi, cela signifie moins de risques qu'ils se blessent ou se fatiguent le week-end. Il reste quand même des problèmes de forme. On se demande un peu comment adapter les bulletins de salaire et rendre tout cela compréhensible pour nos salariés. »*

Philippe Margri, PDG de CMP, (mécanique de précision, 35 salariés)

*Les salariés seront plus motivés « Dans mon secteur, la concurrence est très rude avec l'Europe de l'Est et le Maghreb. Dans cette guerre des prix, tout ce qui diminue mon coût de production est bon à prendre, même si l'exonération de charges reste en fait assez limitée. Pour fidéliser nos clients, il est désormais primordial de développer la qualité de nos services, d'être très réactif à leurs demandes. Les délais se raccourcissent et, avec ces heures supplémentaires mieux payées, mes salariés sont plus motivés et faciles à convaincre de faire l'effort quand c'est nécessaire. Ça ne révolutionnera pas la vie de l'entreprise, mais cela devrait apporter de la souplesse. Par contre, je m'interroge sur la mise en oeuvre. J'ai regardé la loi de près et le moins qu'on puisse dire, c'est que c'est complexe. Au début, je n'y comprenais pas grand-chose. J'espère juste que ce ne sera pas trop compliqué à appliquer. »*

Emeric Sauty de Chalon, président de 1855 (vente de vin sur Internet, 45 salariés)

*Un vrai sac de noeuds « Le seul avantage de cette réforme, c'est d'envoyer un message subliminal : la France doit travailler plus. Mais le problème, c'est que c'est une nouvelle usine à gaz. J'ai eu vite mal au crâne en essayant de lire la loi avec mon directeur administratif. Heures complémentaires, heures supplémentaires, repos compensateur... J'ai peur que la mise en oeuvre soit un vrai sac de noeuds. Dans les entreprises, on a autre chose à faire que de compter les heures en permanence. L'économie potentielle avec cette réforme représente trois fois rien, alors je ne vais pas passer des jours à essayer de mettre tout cela en place. D'autant que beaucoup de mes salariés sont en forfait jour et que pour eux, la réforme tape à côté de la plaque. »*

## **La loi entre en vigueur sans décret d'application pour la fonction publique**

***Les Echos, 1er septembre 2007***

### **« Employeur principal ».**

Au matin de l'entrée en vigueur de la loi sur le nouveau régime fiscal et social appliqué aux heures supplémentaires, les agents de l'Etat, des collectivités locales et des hôpitaux ne connaissent toujours pas le sort qui leur est réservé, le décret d'application n'ayant pas été publié au « Journal officiel » hier. Selon le ministère de la Fonction publique, un texte sera présenté aux organisations syndicales demain. Jeudi dernier, celles-ci avaient claqué la porte d'une réunion, agacées de ne se voir remettre qu'une note sur les modalités d'application de la nouvelle loi, au lieu du projet de décret. Selon cette note, les heures supplémentaires concernées par la réforme seraient celles « *accomplies pour le compte de l'employeur principal* », « *dans le cadre de l'activité principale de l'agent* ». Un projet qui a soulevé les protestations du SNUipp-FSU, le principal syndicat de l'enseignement primaire : les heures supplémentaires effectuées après la classe y sont rémunérées par les collectivités territoriales et non par l'Education nationale.

## Le début des heures supplémentaires détaxées *Le Figaro*, 1er septembre 2007

Dès aujourd'hui, les heures travaillées au-delà de la durée légale de 35 heures par semaine devront être systématiquement payées 25 % de plus qu'une heure normale.

**Qui peut en bénéficier?** Tous les salariés peuvent en profiter, aussi bien ceux du secteur privé que du secteur public, qu'ils travaillent à temps complet (heures supplémentaires) ou à temps partiel (heures complémentaires).

**Comment ça marche?** Les heures travaillées au-delà de la durée légale de 35 heures par semaine (ou 218 jours par an) devront être payées 25 % de plus qu'une heure normale, jusqu'à 43 heures hebdomadaires, et 50 % de plus qu'une heure normale au-delà de 43 heures.

LE TROISIÈME assouplissement des 35 heures sera-t-il le bon ? C'est aujourd'hui qu'entre en vigueur la loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat, dite « Tepas » ou « paquet fiscal », dont l'une des mesures phares est la défiscalisation des heures supplémentaires. Traduction législative de la promesse de campagne de Nicolas Sarkozy de libérer le travail en permettant à ceux qui le souhaitent de « *travailler plus pour gagner plus* », elle vient s'ajouter aux deux assouplissements précédents qui n'ont pas fait leurs preuves.

Créé par François Fillon, alors ministre du Travail, en 2003, le premier avait étendu de 130 à 180 le quota d'heures supplémentaires auquel pouvaient recourir les entreprises. Mis en place par Gérard Larcher en 2005, le second assouplissement avait non seulement porté ce quota à 220 heures, mais surtout permis aux salariés de revendre à leur employeur les jours de RTT stockés sur leur compte épargne-temps. Aucune de ces deux mesures n'avait vraiment convaincu les entreprises.

Quant aux syndicats, ils les avaient combattues sans succès. Invités à négocier par Nicolas Sarkozy sur la mise en place de la défiscalisation des heures supplémentaires, tous ont aussi décliné. Ils redoutent en fait que cette mesure soit une source de « tensions » et d'« inégalités » entre les salariés. Et font remarquer que la décision d'en effectuer ou pas reviendra toujours en dernier ressort au chef d'entreprise. Nicolas Sarkozy le sait qui, lors de son discours au Medef fin août, les avait appelés à « *jouer le jeu* ». C'est d'ailleurs du volume d'heures supplémentaires que distribueront les entreprises que dépendra le coût de la mesure pour l'État. Ce dernier a fondé ses calculs sur le volume actuel d'heures supplémentaires, soit 900 millions d'heures.

**Combien coûte la mesure?** Comme la mesure ne s'applique qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre, elle ne pèsera pas trop lourd sur les finances de l'État cette année, mais le coût va s'envoler dès 2008. À lui seul, il représente près de la moitié du « paquet fiscal » voté cet été. Bercy table sur 5,530 milliards d'euros en 2008, dont 400 millions d'impôt sur le revenu en moins et 5 milliards au titre des cotisations. En 2009, en régime de croisière, « *travailler plus pour gagner plus* » représentera une charge de 6,630 milliards pour la collectivité. Et c'est un minimum. Si cette mesure rencontre un succès plus important, elle coûtera plus cher à l'État. Il n'est en effet pas certain que la croissance induite par la mesure compense ces ressources en moins. Ni franchement pour, ni vraiment contre, les économistes attendent de connaître le comportement des entreprises. « *Même si cette mesure ressemble à une usine à gaz, donner plus de flexibilité au travail est une bonne idée* », résume Laurence Boone, chez Barclays. « *Mais a priori, une telle mesure est surtout efficace en période de forte croissance, lorsque les entreprises sont au maximum de leurs capacités de production et sont tentées de donner plus d'heures supplémentaires.* » Or, dans le contexte actuel, où l'activité ralentit, ce besoin pourrait être moins important qu'envisagé. « *Les effets positifs risquent donc d'être lents à se mettre en oeuvre* », prédit-elle.

Mathilde Lemoine, chez HSBC, estime de son côté que la détaxation des heures supplémentaires pourrait générer une progression de 0,67 % du revenu disponible brut, soit une hausse de 0,57 point de la consommation des ménages. Un impact mineur sur la croissance. D'autant que, selon elle, « *la forte réduction du coût du travail au niveau du smic risque de renforcer l'incitation à utiliser les heures supplémentaires au niveau du smic aux dépens de l'embauche* ».

S'il reconnaît que « *l'effet sur l'emploi sera négatif, puisque la baisse du coût porte sur l'heure marginale et non pas sur l'employé marginal* », l'économiste de Morgan Stanley, Éric Chaney, n'y voit pas que des inconvénients : « *La mesure devrait augmenter la production potentielle* »...

Les salariés pourront-ils travailler plus pour gagner plus ?

L'avis de quatre patrons

*Le Figaro*, 1er septembre 2007

**GUILLAUME BATAILLE**, Poclain Hydraulics (constructeur de moteurs et systèmes hydrauliques), 560 salariés en France

« Sur le principe - donner la possibilité aux gens de travailler plus pour gagner plus -, je trouve cette réforme géniale. Pour chaque poste de travail, l'entreprise a des frais fixes. Si chacun travaille plus, ces frais fixes pèsent moins, ce qui veut dire que le coût du travail supplémentaire est inférieur pour l'employeur. L'entreprise n'aura pas d'autre avantage. Le vrai gagnant sera donc le salarié et le perdant l'État. Cette réforme permettra aussi de sortir un peu du nivellement des rémunérations qui résulte de la concurrence internationale. Nos équipes en France sont en compétition avec celles de nos usines en Inde ou en République tchèque. Il y a peu de marge pour augmenter les salaires. Avec ce dispositif, les gens qui ont besoin d'argent pourront travailler plus. Je suis pour cette différenciation. Mais la mise en oeuvre semble difficile. D'autant que l'entreprise ne veut pas d'incertitude juridique. Or il y en a souvent avec les nouveaux dispositifs (CNE...). Les cadres, eux, ne me paraissent pas concernés par ce dispositif. Je pense que, dans leur cas, la notion de durée du travail n'a pas le même sens. On attend d'eux qu'ils se réalisent dans leur travail et qu'ils réalisent une mission. Ils sont payés sur une base annuelle. C'est d'ailleurs comme cela qu'on compare les salaires. »

**JEAN CHAVEL**, Directeur général du groupe Charal (producteur de produits à base de viande), 3 000 salariés en France

« Nous faisons très peu d'heures supplémentaires car, dans notre secteur, l'activité varie beaucoup, en fonction de la demande, des saisons, de la météo... Depuis plusieurs années, nous avons un système de modulation du temps de travail. Nous ne sommes donc pas très concernés par ce nouveau dispositif. Toutefois, en fin d'année, il arrive que nous soyons dans une phase de modulation haute, qui ne peut pas être compensée par une phase de modulation basse. Certains jours de RTT ne peuvent pas être pris et nous sommes alors amenés à payer les heures supplémentaires. Dans ce cadre-là, nous allons devoir prendre en compte le nouveau dispositif. Il va y avoir une négociation avec les organisations représentant les salariés. Il n'y a pas encore de demande en ce sens, mais ça ne va sans doute pas tarder.

Ce n'est cependant pas parce que ce nouveau régime existe que nous ferons plus de modulation haute ou plus d'heures supplémentaires. Tout cela dépend uniquement de l'activité. Je ne peux pas encore vous dire si nous aurons moins recours aux intérimaires et plus aux heures supplémentaires. C'est beaucoup trop tôt. Mais si un salarié veut travailler plus parce qu'il a des engagements financiers, ce sera sans doute plus facile. »

**JEAN-RENÉ BOIDRON**, PDG de Cosmosbay-Vectis (conseil en management et systèmes d'information), 200 salariés en France

« La grande majorité de mes salariés sont des cadres. Pour eux, la loi sur les 35 heures plafonne à 218 jours le nombre de jours travaillés. Ils ont 5 semaines de congés payés et 10 jours de repos supplémentaires. Je me suis intéressé très tôt à cette réforme des heures supplémentaires, car dans notre secteur la matière grise n'est pas facile à trouver.

Notre entreprise a des missions à réaliser pour lesquelles j'ai parfois du mal à trouver des compétences à l'extérieur. Et j'ai aussi du mal à faire travailler plus mes salariés. Il est bien connu que les cadres sont les grands gagnants des 35 heures et qu'ils apprécient ces congés supplémentaires.

Ces nouvelles dispositions constituent une vraie carotte financière qui devrait inciter les consultants à travailler des journées supplémentaires : avec 25 % de salaire en plus, peu de cotisations salariales et une exonération d'impôt sur le revenu, le revenu net de la journée supplémentaire est le double, ou presque, d'une journée normale\*. Elles coûteront toutefois plus cher à l'entreprise et elles ne sont envisageables qu'en situation de forte demande client. Enfin tout n'est pas encore très clair dans les modalités d'application, il reste des zones d'incertitude. »

**ALEXANDRE SAUBOT**, Pinguely-Haulotte (nacelles élévatrices), 1 400 personnes en France

« Tout ce qui allège la pression fiscale et sociale sur le travail va dans le bon sens. Nous allons donc étudier le dispositif. Nous venons juste d'avoir le décret qui le détaille. Certaines conditions sont fixées pour éviter les effets d'aubaine et nous devons donc voir dans quelle mesure nous pouvons l'utiliser. Cette étude de faisabilité prendra une quinzaine de jours. Nous devons aussi analyser comment ce dispositif peut s'articuler avec les accords d'entreprise déjà signés pour la mise en oeuvre des 35 heures, et notamment ceux sur l'annualisation du temps de travail. Si, du fait de cette annualisation, les avantages ne sont palpables qu'à la fin de l'année pour les salariés, l'incitation à travailler plus chaque mois sera moins forte. Néanmoins, nos salariés font déjà des heures supplémentaires et préféreraient bien sûr gagner plus.

Le dispositif est d'ailleurs fait pour cela, car, pour l'entreprise, l'économie de 50 centimes de charges patronales par heure n'est pas décisive. Je ne sais pas encore quand nous pourrons le mettre en oeuvre. S'il faut renégocier un accord d'entreprise, cela prendra quelques mois. Sinon, cela peut aller assez vite. Je regrette toutefois que le gouvernement ait mis en place une nouvelle et coûteuse usine à gaz, au lieu de simplement supprimer le carcan des 35 heures. »

## **Heures supplémentaires: réforme en vigueur**

**1er septembre 2007**

Illustrant le slogan de campagne de Nicolas Sarkozy "Travailler plus pour gagner plus", les heures supplémentaires rapporteront davantage, dans le secteur privé, car elles seront nettes d'impôt sur le revenu et exonérées de cotisations sociales.

Un décret, à paraître prochainement, doit étendre le dispositif aux fonctionnaires.

La mesure s'inscrit dans le projet de campagne de Nicolas Sarkozy de remettre en cause les 35 heures, et de donner, à terme, plus de latitude pour négocier le temps de travail à la carte entre employés et employeurs.

Dans l'immédiat, cette mesure constitue la principale marque de soutien du gouvernement au pouvoir d'achat des salariés. Toutefois, l'objectif ne semble pas gagné d'avance, tel que l'a signifié le président UMP de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, Pierre Méhaignerie : "Si les heures supplémentaires ne sont pas au rendez-vous, c'est sûr que la sanction de mars sera radicale" pour l'UMP aux municipales.

### **Un système couteux**

La loi est coûteuse pour l'Etat, qui devra compenser les cotisations non versées à la Sécurité sociale. La loi permet qu'une heure supplémentaire rapporte désormais 25% de plus qu'une heure normale, y compris dans les entreprises de moins de 20 salariés. Ces dernières bénéficiaient jusqu'à présent d'une dérogation.

Les entreprises sont poussées à inciter aux heures supplémentaires par une réduction forfaitaire de cotisations sociales : 0,50 euro par heure supplémentaire, 1,50 euro dans les entreprises de moins de 20 salariés.

Ces aides se cumulent à celles versées au titre des 35 heures, le cumul faisant exploser le poids des allègements de cotisations sociales aux bénéficiaires des entreprises à une trentaine de milliards d'euros dans le budget de l'Etat en 2008. La mesure pourrait toucher près de 18 millions de salariés. Elle dépend toutefois essentiellement des employeurs.

### **Critiques syndicales et d'autres**

Les syndicats avaient souligné dès juin que de nombreux salariés pourraient être déçus et que certains accords sur le temps de travail, chèrement acquis dans les entreprises, pouvaient être dénoncés.

En particulier, les accords de modulation du temps de travail s'avèrent peu attractifs pour les salariés qui voudraient profiter de la nouvelle loi. A terme, la nouvelle loi s'avère-t-elle un moyen de dénoncer les 35 heures ?

Ainsi, "les bénéficiaires de cette mesure seront massivement concentrés, à plus de 90%, sur les salariés qui effectuent déjà des heures supplémentaires. Selon le ministère de l'Emploi, seuls 37% des salariés effectuent au moins une fois par an des heures supplémentaires.

Pour la plupart des salariés concernés, il apparaît que les gains de pouvoir d'achat seront bien plus faibles que ceux annoncés par le gouvernement", a estimé l'Observatoire unitaire des politiques sociales. Pour enfoncer le clou, selon le collectif ACDC (Autres Chiffres du Chomage), le bénéfice pour la création d'emplois de cette mesure sera "dérisoire".

En face, plusieurs économistes interrogés (OFCE, Coe-Rexecode) estiment que cela va stimuler un peu la croissance, qui en a bien besoin, mais cela sera-t-il suffisant ou participatif ?

### **Une Fonction publique remontée**

La tension est montée d'un cran la semaine dernière, lorsque les huit fédérations de fonctionnaires (CGT, CFDT, FSU, FO, CFTC, CFE-CGC, Unsa) ont claqué la porte d'une réunion d'information sur les heures supplémentaires, dénonçant le manque de concertation du gouvernement.

"Le programme de la conférence (de lundi) me laisse craindre que l'expression syndicale ne soit réduite à la portion congrue et j'ai plutôt l'impression d'aller à un spectacle qu'à un débat de fond", a déclaré à l'AFP Jean-Marc Canon de la CGT Fonction-publique, premier syndicat du secteur.

Une réunion intersyndicale est programmée après la conférence, lundi après-midi, pour faire le point de la situation et préciser les modalités d'une éventuelle riposte.

### **Les "instits" exclus du système ?**

Le SNUipp-FSU, principal syndicat du primaire a protesté dès vendredi contre l'"exclusion" des professeurs des écoles des mesures d'exonérations fiscales et sociales des heures supplémentaires qui fait partie du projet de décret "en préparation" au ministère de la Fonction publique.

"Environ 15 à 20% de professeurs des écoles font des heures supplémentaires, sous la forme d'études après la classe", a expliqué à l'AFP Gilles Moindrot, secrétaire général du SNUipp-FSU.

"Quand un enseignant du primaire est volontaire pour aider un élève à faire ses devoirs après l'école, on considère que c'est la même chose que quand un enseignant du secondaire est volontaire pour des études dirigées", dans le cadre des activités après 16H00, a-t-il estimé.

Or, selon M. Moindrot, le projet de décret ne prend pas en compte la situation particulière des professeurs des écoles dont les heures supplémentaires, encadrées par l'Education nationale dans un décret de 1966, sont aujourd'hui payées par les collectivités territoriales. "Il est injuste d'exclure les enseignants des écoles de ce (nouveau NDLR) dispositif", a-t-il estimé.

Il a dénoncé le "double langage" du président Sarkozy qui avait déclaré à Nantes le 19 septembre que les heures supplémentaires exonérées socialement et fiscalement devaient "être destinées à rémunérer les enseignants qui encadreront les enfants après la classe".